

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

--ooOoo--

PÉTITIONNAIRE

Projet présenté par le syndicat mixte d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SMAEPA) de la région de Sierville

--ooOoo--

ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Du 14 février 2022 au 04 mars 2022 inclus

Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
(Périmètres de protection captage d'eau potable de Cleres)

Autorisation de traiter et de distribuer l'eau au public en vue de la consommation humaine

Enquête Parcelaire

--ooOoo--

-

Ordonnance du tribunal administratif de Rouen en date du 06 janvier 2022 sous le n° E21000079/76

--ooOoo--

Arrêté Préfectoral du 24 janvier 2022

PROCES VERBAL DE L'ENQUETE PARCELLAIRE

--ooOoo--

(Conformément à la législation, les conclusions et avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document distinct.)

PROCES VERBAL DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer avec précision les biens situés à l'intérieur de l'emprise du projet et d'identifier exactement leurs propriétaires, exploitants, ayants droits ...

Cette enquête, article L11-1 du code de l'expropriation stipule : « *L'expropriation d'immeubles ... ne peut être prononcée qu'autant qu'elle aura été précédée d'une déclaration d'utilité publique intervenue à la suite d'une enquête et qu'il aura été précédé contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des copropriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés* »

La présente enquête a été diligentée conjointement à l'enquête préalable à la demande de DUP.

Elle s'est déroulée du 14 février 2022 au 04 mars 2022 inclus.

La pièce n° 15 du dossier énumère la liste des propriétaires...elle constitue l'état parcellaire et comporte notamment :

- ✓ Les noms, prénoms, date de naissance, domicile, le régime matrimonial pour les personnes physiques,
- ✓ La raison social, la forme juridique.....pour les sociétés commerciales ...
- ✓ Le numérotage de parcelle et la section correspondant aux emprises figurant sur le plan parcellaire,
- ✓ Les références cadastrales,
- ✓ La surface totale, la surface grevée en m², la nature du terrain, surface non ac en m², surface hors emp. Cumulée PI.PR
- ✓ L'origine de propriété

A noter que les parcelles B518 et C249 n'appartenant pas au SMAEPA de la région de Sierville, il convient de solliciter à travers la présente procédure leur acquisition aux fins que le syndicat dispose de l'intégralité du périmètre de protection immédiat conformément à la réglementation en vigueur.

Le maître d'ouvrage a bien justifié avoir procédé à des envois recommandés avec accusé de réception aux différents propriétaires et exploitants des terrains impactés par les différents périmètres

Après avoir vérifié :

Qu'une notice individuelle sous plis recommandé avec accusé de réception a bien été adressée à tous les propriétaires de parcelles dont les noms figurent sur l'état parcellaire,

Que ces parcelles, implantées dans le PPR figuraient bien sur le plan soumis à l'enquête de DUP, (pièce n° 10),

Que les formalités afférentes à la publicité, affichage ont été réalisées dans les délais impartis et pendant toute la durée de l'enquête,

Que le public était en mesure d'apposer ses observations sur le registre déposé en mairie de Clères, siège de l'enquête, par courrier adressé au commissaire enquêteur et sur le site internet dédié,

Que seuls :

Melle PIGNY Magalie,

Mr ALARCON Diego Fritz,

Mme DOUDEMONT Jacqueline Bernadette Odile,

Mr et Mme LEVESQUE Nicolas Guillaume Sébastien,

Mr NOURICHARD Jean Noël,

N'ont pas retiré la lettre recommandée avec AR pour cause de mauvaise adresse (destinataire inconnu à l'adresse).

Conformément à la réglementation concernant l'information préalable des propriétaires fonciers les notifications ont été conservées par le maître d'ouvrage avec le dossier d'enquête.

J'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande du syndicat mixte d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SMAEPA) de la région de Sierville, portant sur l'identification des propriétaires de parcelles comprises dans les périmètres Immédiat et rapproché du forage d'Anceaumeville sur le territoire d'Anceaumeville et le forage de Clères sur le territoire de la commune de Clères référence nationale BSS : 00775X0105/BSS000FLDS.

Sauqueville le 24 mars 2022

Pascale BOGAERT
Commissaire enquêteur

